

La Philologie wallonne en 1927 ⁽¹⁾

par A. DOUTREPONT,

Professeur à l'Université de Liège

Dialectologie. — Après avoir rappelé la substantielle notice que ce Bulletin même, en débutant, consacrait à la *dialectologie wallonne* ⁽²⁾, il me faut d'abord combler une lacune de mon exposé sur 1926 en signalant l'apparition du second volume (le premier datait de 1914) de l'*Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne* de Charles Bruneau, professeur à l'Université de Nancy ⁽³⁾. Ses recherches, dont l'ensemble comprend 1704 articles, illustrés de 91 petites cartes destinées à faire apparaître plus clairement la localisation des formes, ont porté sur 93 villages dont la plupart sont situés dans le N.-E. du département des Ardennes, les autres dans celui de la Meuse et dans nos provinces de Namur et de Luxembourg; ils sont compris dans un triangle délimité par

(1) Pour 1926, voy. ce *Bulletin* I, pp. 89 à 107.

(2) Par M. Jean HAUST, I, pp. 57-87 : Bibliographie, Dictionnaire, Atlas linguistique (avec type de carte); système graphique, enregistrement phonétique; recommandations méthodologiques, avec une série d'exemples.

(3) Champion, Paris. — Voy. les comptes-rendus de M. O(scar) B(LOCH) dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. 28, fasc. 1, pp. 162-3, 1927, et de M. J(os.) T(OCKERT) dans le *Jahrbuch* 1927 de la Société luxembourgeoise d'Etudes linguistiques et dialectologiques, p. 140.

les villes de Givet, Mariembourg, Mézières et Montmédy. Les faits sont classés en 3 régions : Wallonie, Centre, Sud. Un excellent index de 267 pages aidera les recherches particulières. L'auteur a suivi la méthode et le questionnaire ⁽¹⁾ adoptés pour l'*Atlas linguistique de la France*. Par la sûreté des procédés, ce second volume est, autant que le premier, un modèle d'enquête régionale, et l'ouvrage entier sera le point de départ nécessaire de toute nouvelle étude sur les patois de l'Est de la France et des régions voisines.

Phonétique. — Dans une étude sur *L'assibilation d' r dans les parlars gallo-romans* ⁽²⁾, M. Oscar Block ne manque pas de rechercher l'origine du *z* pour *r* dans certaines formes wallonnes de « sureau », à savoir *seús*, Ardennes *süzson*, Saint-Hubert *sizon* ⁽³⁾.

Un dictionnaire des rimes, par l'orthographe et la prononciation des finales, voyelles ou consonnes, relève au premier chef de la phonétique. Celui que vient de publier notre collègue M. Haust ⁽⁴⁾ a, comme première supériorité sur celui de son prédécesseur Willem (le recueil de l'abbé Duvivier étant resté inédit), de se régler uniquement sur la prononciation, donnée dans une

⁽¹⁾ A part quelques légères modifications appelées par les particularités régionales.

⁽²⁾ *Revue de linguistique romane* II, pp. 92-156, avec deux cartes, 1927. Voy. le compte-rendu de Josef BRÜCH dans le *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, Band LI, Heft 1-2-3, 1928, pp. 179-189.

⁽³⁾ Dans sa *Phonologie détaillée de Saint-Hubert*, Paul MARCHOT note nam. *seúze*, St-Hub. *sizon*, pp. 7, 77 ; voy. aussi PIRSOUL, *Dict. nam.*

⁽⁴⁾ *Dictionnaire des rimes* ou *Vocabulaire liégeois-français* (première partie d'une étude sur le *Dialecte wallon de Liège*). Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1927, gr. 8°, xvi-352 pp. Parmi les nombreux comptes-rendus, tous extrêmement élogieux, qui ont accueilli cette œuvre importante par son étendue et par sa valeur, je me borne à citer l'analyse particulièrement compétente de M. Jules FELLER dans la *Revue wallonne* du 15 septembre 1927, pp. 29-31.

transcription rationnelle et exacte, et de se soustraire à l'obsession de l'orthographe française et de la rime pour l'œil (1). Là où j'hésiterais à le suivre, c'est dans l'admission d'altérations phonétiques tout arbitraires comme *clindiè* pour *clédiè*, p. VII, qu'un connaisseur et, donc, un défenseur de la pureté de notre langage populaire devrait écarter tout aussi impitoyablement que *di-bond-fidèle* et autres fantaisies étymologiques, p. VIII. L'attitude de l'auteur en face de ces mots provient de la double destination qu'il a voulu donner à son travail : faire à la fois un recueil pratique de mots pour le rimeur et un inventaire de formes pour le philologue. Il fallait donc avertir nos écrivains, populaires, au lieu de se fier sur un bon goût qui requiert une éducation qu'ils n'ont pas reçue en général, que toutes les formes enregistrées ne sont pas indistinctement à leur usage. De même qu'il existe des *fautes de français* — qu'on n'a pas encore, Dieu merci, admises dans les dictionnaires —, de même il y a des *fautes de wallon*. Le philologue a raison de les recueillir et de les étudier comme pathologie du langage ; mais il est dangereux de les afficher en exemples. En tout cas, les rimeurs ne doivent pas s'autoriser de ces mentions pour substituer des déformations et des particularismes aux formes correctes du langage courant.

Étymologie (voir aussi le paragraphe *Toponymie*). — *Ma mère l'Oie!* D'où vient la célèbre formule si connue depuis Mathurin Régnier et Charles Perrault ? Y a-t-il vraiment, à l'origine, une *oie* en l'affaire ? M. J.-L. Car-

(1) Ici une légère critique : l'ordre alphabétique étant nécessairement suivi dans la succession des finales, *-agn* et *-ègn*, par exemple, venant avant *-an'* et *-èn'*, pourquoi, dans le classement avec consonne d'appui, l'*n* mouillée, écrite *gn*, vient-elle après *n* simple, par exemple *apougnâhe*, *Agnès'* après *bandhe*, *nèsse* ?

dozzo ne le pense pas : ce serait une forme dialectale issue de *avus* (1), grand-père, aïeul, et « analogue au wallon *âve*, grand'mère ». Où l'auteur a-t-il bien trouvé que *âve* signifie « grand'mère » en wallon ?

Dans une série, fort diverse, de *Mélanges linguistiques* (2), M. Emile Boisacq rappelle que le wall. *Matîsalé*, altération populaire de *Mathusalem*, apparaît déjà au XIV^e siècle sous la forme *Mathieusalé*, et que la désignation tournaïsiennne du *brocalî* (porte-allumettes) liégeois : *raftin* > *ravetin* est due à certain apothicaire nommé *Ravestin*, qui inventa un récipient pour les *brocales* ou tiges végétales trempées dans le soufre.

Rendant compte (3) de la deuxième livraison, allant de *amalgama* à *Assis*, du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg, M. Charles Bruneau, avec la compétence qu'on lui connaît, propose des additions, suppressions, rectifications ou déplacements qui portent sur une bonne soixantaine de formes et d'acceptations purement wallonnes.

A propos du terme *aubette*, propre au « parler belge » et déjà étudié par M. Jules Feller dans ses *Notes de Philologie wallonne* (4), M. Gustave Cohen (5) établit par

(1) *Neophilologus* XII (1926-1927), 4, pp. 255-7. Voy. *Romania*, 1927, p. 263.

(2) *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1927, pp. 525-43. Voy., dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. VI, pp. 962-3 (Emile Boisacq, *Chronique linguistique* : Le rouchi) et dans *Paginae bibliographicae*, 1927, n° 10, p. 713 (Th. de Ronde).

(3) *Romania*, janvier-avril 1927, pp. 228-245. Pour le premier fascicule, voy. janvier-avril 1926, pp. 174-191, et notre *Bulletin* 1926, pp. 93-107.

(4) Pages 313-4, reproduit par *Wallonia*, t. XVII, pp. 253-4.

(5) *Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas par ses élèves et ses amis*. Paris, Champion, 1927, in-8°, xcviij-523 pages : COHEN, pp. 105-120 ; HAUST, pp. 203-209. Voy. *Romania*, 1927, pp. 409- et 411, c.-r. par M(ario) R(OQUES) ; *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. VI, pp. 957-8 : Chronique linguistique par Emile Boisacq.

une série d'exemples l'existence d'un franç. *hobette*, emprunté au 16^e siècle, sans doute par le langage militaire, aux dialectes du Nord-Est, pour désigner une guérite, une cabane, une échoppe, une baraque. Ce *hobette*, que nous avons en liég.-verv. *houbète*, *houbote*, s'est perpétué dans le français belge sous la forme *gubette* avec le sens de : kiosque (de tramways, de journaux, etc.). Quant à l'étymologie, M. Feller déjà l'avait indiquée dans le m.-h.-all. *hûbe*, coiffe, casque, chaperon, qui aurait pris, en allemand et en français, le sens de « toit, couverture d'un bâtiment, abri ». M. Cohen conclut : « Les idiotismes du *Parler belge* sont moins dus au substrat flamand qu'à une cristallisation ou à une évolution séparée de termes appartenant au vieux fonds français, qu'ils soient d'origine germanique ou romane » ; mais cette conclusion générale porte à faux, au moins pour le mot en question, car c'est de Belgique en France que le mot a passé, et non inversement.

Dans une *Note sur l'étymologie du français palonnier, prone et du wallon pèrone, purnê* (1), M. Jean Haust montre que le chestrolais *pèrone*, gaum. *paroune*, gaum. et meusien *proune*, qui signifie « palonnier », permet de rectifier la traduction par « limon » que Godefroy donne à l'a.-franç. *parone* etc., *esperdanne* etc., qui viennent tous deux, comme l'a.-franç. *esparre*, franç. mod. *éparre*, de l'a.-h.-all. *sparro*, all. mod. *Sparren*, chevron. Le franç. *palonneau*, interprété comme un diminutif de *paronne* : **paronel*, **palonel*, est au fond, c.-à-d. si l'on s'en tient à son sens étymologique « barre de bois », le même mot que le liégeois archaïque *purnê* et autres formes multiples qu'on trouve dans maints patois français, surtout dans ceux du Nord-Est, avec les acceptions

(1) Voy. Note précédente.

de « barrière à claire-voie..., porte coupée en deux parties superposées, une de ces parties... ».

Lexicologie. — Dans une étude sur *Les enseignes des cabarets ruraux* ⁽¹⁾, M. E. Bourguignon réunit et explique une collection assez complète et fort curieuse de noms d'enseignes, surtout du Brabant wallon.

M. l'abbé J. Bastin continue, dans *Folklore Malmédy-St-Vith* ⁽²⁾, sa très intéressante étude sur *Les Plantes dans le parler, l'histoire et les usages de la Wallonie malmédienne*. Il décrit ici les *Plantes textiles* (chanvre et lin) et les opérations successives auxquelles on les soumet, avec les termes et locutions du terroir qui s'y rapportent. Le lexicologue et l'étymologiste y relèveront des formes et des sens qui méritent aussi la cueillette.

Il nous faut revenir ici, à raison de son but lexicologique, au *Dictionnaire des rimes liégeoises*, auquel l'auteur a donné comme sous-titre *Vocabulaire liégeois-français groupant les mots d'après la prononciation des finales*, usage auquel n'avaient songé ni Willem ni Duvivier. Avec un peu d'exercice et d'attention, dit l'auteur en son Introduction, les recherches y seront aussi aisées que dans un lexique alphabétique ⁽³⁾. Il n'empêche pourtant

⁽¹⁾ *Folklore brabançon*, juin 1927, pp. 352-6. — On pourra aussi, sur ce point et quantité d'autres du domaine folklorique et archéologique, feuilleter avec intérêt le *Vieux-Liège*, t. XIV. On y trouvera aussi, col. 136-7, des précisions sur le sens de *herde* et *herdier*.

⁽²⁾ Tome V, novembre 1927, pp. 41-52.

⁽³⁾ Voire pourtant ! Pour trouver ici la *signification* d'une forme que le dictionnaire d'usage présente à sa place alphabétique, il faut : 1° consulter, pp. 346 à 352, la table des finales phonétiques ou celle des finales étymologiques ou analogiques (n'y a-t-il pas danger de confondre ici le son et le sens, la prononciation et l'orthographe ?) ; 2° se reporter ensuite, dans le corps de l'ouvrage, à la page, puis à l'article indiqués ; 3° y chercher l'alinéa voulu et, à l'intérieur de celui-ci, la place alphabétique du

qu'il se propose de représenter son recueil sous cette dernière forme : *Petit dictionnaire liégeois-français et français-liégeois*, qui aura sans doute l'avantage non seulement de faire défiler les mots dans le bon vieil ordre de la lettre initiale, mais d'y joindre la variété des locutions et des exemples appropriés. Là se montrera la vraie langue vivante ; et ce sera une œuvre toute différente, pour laquelle le présent vocabulaire ne fournit en somme que les mots à définir.

C'est pour gagner de l'espace et diminuer le coût de son livre que l'auteur a remplacé le groupement traditionnel en colonnes, si commode pour le chercheur en mal de rimes, par la disposition horizontale des textes suivis. On aurait mauvaise grâce à critiquer une ordonnance que le « chier temps » a rendue nécessaire. Mais, en se plaçant à ce point de vue tout pratique, il y avait deux moyens de gagner de l'espace : renoncer aux éléments de conjugaison et réduire l'envahissement des mots purement français.

Que l'auteur ait donné une attention spéciale aux verbes et qu'en rassemblant les formes verbales éparpillées le lecteur puisse établir le tableau détaillé de la conjugaison, cela peut intéresser un grammairien ; mais un rimeur ? Est-ce sous *mori* qu'il ira chercher *i moûrt*, *il a morou*, *il èst mwért* ou sous *covri* : *coûve*, *coviért*,

mot, série d'opérations bien laborieuses pour trouver enfin son équivalent français, et rien que cela ! Exemple : un mot en *-dh*. C'est en vain que vous cherchez cette désinence dans la Table phonétique : une note vous renvoie à *ð*, colonne 18 ; celle-ci vous adresse à la page 12. Cherchez-vous *-iâhe* ? La page 13 vous renvoie à *-yâhe*, que vous trouverez page 14, où vous apprendrez que *riyâhe* = hilarité. Avez-vous besoin d'un mot en *-lé* ? Vous aurez à promener vos yeux sur 7 pages de texte compact : 69 à 76. Cela n'est pas précisément aisé ni pratique, et l'on comprend qu'aucun dictionnaire des rimes n'ait essayé d'être en même temps un dictionnaire alphabétique d'usage.

covrou ? Le chercheur de rimes ne connaît que l'ordre alphabétique des finales (1).

D'autre part, ne devrait-on pas renvoyer aux répertoires français un écrivain wallon assez dépourvu pour adopter des mots comme *alcôlizer*, *dipayisé*, *divalizer*, *familiâriser*, *rèyâlizer*, *singulâriser* ? Enregistrer ainsi d'affreux gallicismes, mots ou locutions parfaitement inutiles, n'est-ce pas aider la paresse de certains rimeurs à éliminer les vrais vocables wallons ? Et le philologue, en se faisant le trop fidèle ou trop complaisant greffier du mauvais langage, n'aide-t-il pas, par sa science même, à la dégradation du parler populaire ? Certes, telle n'est pas l'intention de l'auteur du *Dictionnaire des rimes liégeoises* ; mais un signe avertisseur en tête de ces mots suspects, puisqu'on ne voulait pas les ignorer, n'eût-il pas été de mise ? Avant de procurer aux écrivains wallons des rimes nombreuses, ne faut-il pas songer à l'avenir de la langue ?

Que lui restera-t-il donc, au fond, quand le français l'aura dépossédée de sa personnalité, de son génie propre ? Un recours discret à l'archaïsme ne devrait-il pas plutôt essayer d'arrêter ou tout au moins de retarder cette invasion française injustifiée et forcer le dialecte à s'enrichir, autant que faire se peut, de ses propres ressources ? L'auteur lui-même nous donne ici raison ! Bien que son titre annonce uniquement des rimes *liégeoises*, il ne s'est

(1) A ce point de vue, si l'on pouvait écarter les préoccupations pécuniaires, nous aurions préconisé une extension des formes verbales, mais en les insérant dans l'ordre des finales toniques ou rimes, là où elle seraient pratiquement utiles. Nos auteurs riment en substantifs, en adjectifs, en infinitifs, par gémiation. Au moment de la recherche, ils n'ont pas le temps de se figurer les formes disponibles et si variées de la conjugaison : à côté de *tasse* pourquoi pas *vas-se* ? De même *adje* et *a-dje*, etc. Il aurait fallu déterminer à l'avance le nombre des finales que la conjugaison fournit, et caser chacune au bon endroit, non à la fin du groupe, non sous une forme trop générale pour être utile.

pas refusé de puiser discrètement dans le vocabulaire de localités voisines. A sa place je n'aurais pas hésité à le faire avec une abondance qu'auraient seules limitée les exigences des phonétiques locales. Nos vocabulaires se vident un peu plus chaque jour de leurs mots les plus expressifs : en y pénétrant, le français les énerve et les décolore. Mais ils peuvent en partie réparer leurs pertes, surtout au profit de nos écrivains : qu'ils échangent leurs richesses assimilables et qu'ils se constituent un trésor commun ! Sans doute, il ne peut être ici question que des mots et de leurs significations : en modifier la forme et l'agencement, ce serait atteindre la langue dans son essence même, et nos auteurs feraient bien d'y veiller d'un peu plus près et d'arrêter, au profit de notre grammaire aussi, la poussée dangereuse de la langue académique.

Ces considérations générales, toutes de principe, qui ne contrarient guère qu'un peu d'excès dans le désir de bien faire et d'être complet, n'entament en rien la haute valeur du *Dictionnaire des rimes liégeoises*, où tant de science est unie à tant de labeur.

Toponymie et Onomastique. — Dans l'étude des noms de lieux et de personnes, l'activité de nos chercheurs a été particulièrement étendue et fructueuse.

Rappellerai-je d'abord les savantes considérations que M. Jules Feller développait l'an dernier, au seuil même de ce *Bulletin* ⁽¹⁾, sur la Méthode de la Toponymie wallonne, sur l'Initiation historique et bibliographique indispensable aux adeptes de cette science difficile ? Plus d'une des études que nous allons signaler en montrera l'opportunité.

Il va sans dire qu'il ne s'agit aucunement des solides travaux de M. Auguste Vincent, et tout d'abord de son

(1) I, pp. 1 à 24.

intéressant essai de classement systématique intitulé *Les noms de lieux de la Belgique* (1). Quelle est l'histoire de ce fouillis de noms propres accumulés sur notre étroit territoire ? De quand et de qui datent-ils ? Quel fut leur sens premier ? Sans tenir compte de la différence des langues parlées dans le pays, l'ouvrage classe et groupe d'abord les noms de lieux d'après les considérations d'apparition, de transformation et aussi de disparition, puis d'après les époques et les procédés de formation. Nous possédons désormais, dans un exposé ferme et condensé, un guide grâce auquel le chercheur pourra toujours s'orienter dans le grouillement toponomastique du pays belge.

Bien qu'à première vue, si l'on en juge par son titre : *Origine des noms de lieux des environs de Bruxelles* (2), l'ouvrage de M. Albert Carnoy paraisse étranger à la toponymie wallonne, il ne se confine aucunement dans la banlieue bruxelloise ; il n'hésite pas à envahir tout le pays, au Sud comme au Nord, et même à pousser bien au-delà de nos frontières. Evitant d'étaler une science rébarbative, l'auteur rejette au bas des pages l'apparatus critique, si bien que « c'est un bouquet de toponymie », comme dit avec bonheur M. Jules Feller dans un compte-rendu très savant et très fouillé (3), « qu'il offre à ses compatriotes flamands et wallons ». Tandis que M. Vincent a composé le « manuel systématique de l'apprenti toponymiste », M. Carnoy nous donne « le livre du lettré curieux avant tout des résultats et des solutions ». Sans doute, dans l'obligation de concentrer ce qu'il sait par

(1) Bruxelles, Librairie générale, 1927 ; petit in-8, xvi-184 pages. Voy. *Romania* 1927, p. 440.

(2) Bruxelles, Bieleveld, 1927.

(3) *Revue wallonne* du 15 août 1927, pp. 339-345 : *A propos d'un livre de toponymie*.

les autres ou par lui-même des 1400 noms de lieux qu'il traite, l'auteur en est-il trop souvent réduit aux seules affirmations, en sacrifiant ses preuves ; mais cette insuffisance, conclut M. Feller, est compensée, dans une matière aussi ingrate, par l'élégance, la poésie et la variété de l'exposé.

Un phénomène à la fois très curieux et important en toponymie, ce sont *Les noms de cours d'eau formés par découpage d'un nom de cours d'eau ou de lieu* (1), p. ex. *Vire* et *Ton*, extraits du nom de localité *Virton* = *Vertumno* ; *Laine*, tiré de *Soulaine* = *Subvillana*, où l'on voit qu'il n'y a pas véritable découpage en deux parties, mais extraction d'un fragment de nom plus étendu. Etudiant avec méthode, dans le domaine linguistique français, ce procédé caractéristique de l'esprit populaire aussi bien que propre aux demi-savants et à des gens distraits, spécialement des cartographes, M. Vincent envisage vingt cas groupés sous quatre chefs (2), dont l'étude (bien faite pour conseiller la prudence aux chercheurs d'étymologies lointaines pour les noms de cours d'eau) permet de considérer le découpage comme un type secondaire de formation hydronymique.

On nous en voudrait si nous ne mentionnions en passant l'étude si fouillée de notre collègue M. Jules Vannérus sur *Le nom de lieu luxembourgeois « kohn »*, qu'il identifie avec une ancienne forme *Caune*, 1210, signifiant « montagne » et qui serait un mot gaulois de même sens : **caunos* (3).

(1) Par A. VINCENT, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1926-7, n. 3, pp. 380-99. Voy. notices dans *Romania*, 1927, p. 439, et dans *Paginae bibliographicae*, 1927, n° 8, p. 669 (Th. DE RONDE).

(2) Le nom du cours d'eau est un fragment d'un nom de cours d'eau ou d'un nom de lieu ; les deux parties d'un nom de cours d'eau ou d'un nom de lieu deviennent des noms de cours d'eau.

(3) Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques, année 1927. Luxemburg, Linden et Hansen, 1928, pp. 77-99.

Dans la même revue ⁽¹⁾, M. L. Duquesny intitule *Un peu de toponymie* une recherche *A propos de quelques noms germaniques romanisés*, qui « attestent... l'existence ancienne d'îlots germaniques en nos contrées romanes », Wallonie et particulièrement partie romane du Luxembourg belge. Ces noms géographiques à physionomie nettement germanique sont « formés en général ou bien de deux substantifs juxtaposés en accord parfait... ou d'un nom-radical affecté d'une désinence adjectivale ». Ainsi se décomposeraient *Rollé* « clairière servant de pâturage aux chevaux »; *Libin* « maison de Liobo »; *Wembay* « ruisseau bordé de saules »; la *Strainche*, affluent de la Sûre à Strainchamps, serait **Stringe*, **Suringe*, village disparu de temps immémorial, dérivé de *Sura*, Sûre; *Bihain*, *Chevrain*, *Wardin*, *Wibrin*, *Baclain*, *Berhain* présenteraient *-ing*, latinisé en *-ancum* sous l'influence de la vieille et si fréquente désinence gauloise *-acus*; *Bellain*, le plus ancien connu de ces appellatifs, serait directement gaulois : *Belsonancum*, à moins qu'il ne provienne du germanique *Bessling* : *Belslango*; *Marbehan* « exploitation rurale d'un Franc nommé *Marbo* »; le *Handuhan*, c.-à-d. *han d.*Uhan* ou de **Huhan* « exploitation rurale de Udo ou Hugo » ⁽²⁾; la *Hédrée* « ruisseau des cerfs »; *Commanster*, all. *Gommels*, « fonds de Gomman ou Gothman ». Ainsi serait démontrée l'existence d'une quantité respectable d'établissements germaniques dans le Luxembourg roman.

⁽¹⁾ Pages 114 à 121. Voy. aussi, pp. 127-8, une Notice sur la Commission de Toponymie et de Dialectologie.

⁽²⁾ Un autre toponymiste a proposé *Han de Dohan*, « autre boucle que celle de Dohan » : L(u cien) ROGER, *Encore à propos du vocable Ham, han en toponymie wallonne* (*La Terre wallonne*, tome 10, avril-mai 1927, pp. 35-47).

Revenant sur le vocable *Ham, han* ⁽¹⁾ qui a déjà fait couler tant d'encre et sur lequel MM. Kurth, Roger, Feller ⁽²⁾, Bruneau, Roland ont exercé leur sagacité ⁽³⁾, M. Roger réunit et expose d'abord les principales objections (il en nombre six) qu'on a faites à l'interprétation *ham*, courbe ; il repousse aussi l'allemand dialectal *hamm*, forêt montagnaise ; le moyen bas-allemand *ham*, angle ; *Hamm*, gué, et continue à proposer *haims heim*, mot franc signifiant d'abord « domaine rural clôturé » comme l'a.-français *court*, l'allemand *hof*. Des colons francs auraient donc occupé la vallée de la Semois inférieure et son prolongement, où pullule le suffixe *-han*. Notons d'ailleurs que God. Kurth, tout en repoussant *heim*, professait déjà que la Semois avait été colonisée par les Francs.

En 1927, la Société de Littérature wallonne a consacré le tome 61 tout entier de son *Bulletin* à la publication de trois Glossaires toponymiques (Dolembreux, Esneux, Villers-aux-Tours), œuvres de M. Edgard Renard, couronnées dans ses concours de 1920, 1921, 1923 ⁽⁴⁾. Est-il

(1) Voy. note précédente, et notice dans *Paginae bibliographicae*, 1927, n° 8, p. 669 (J. UYTTERHOEVEN).

(2) Pourquoi M. ROGER, en classant ainsi les noms, nous expose-t-il à penser qu'il a traité le sujet avant M. FELLER ? Il me semble aussi avoir altéré l'interprétation proposée par celui-ci : partant du *Chambo* = *Han-sur-Ourthe*, qui contient un *b*, il avait proposé comme source lointaine le *camb* gaulois, mot bien connu, qui signifie « incurvé, courbe ». Les Germains possédaient un thème identique *hamm* (voy. au dictionnaire *die Hamme*). C'est de la forme germanique, forme authentique et non supposée par M. FELLER (pourquoi donc M. ROGER écrit-il **hamm* ?), que les *han* seraient venus. C'est aussi à tort que M. ROGER attribue à son prédécesseur la définition de *han* par « boucle de rivière ». Est-ce pour pouvoir objecter qu'il y a des *hans* éloignés des rivières ?

(3) ROGER et BRUNEAU proposant le germ. *haims heim*, FELLER **hamm*, boucle, méandre, courbe, ROLAND *haim*, méandre, et *haims...*

(4) Liège, Vaillant-Carmanne. Ensemble 367 pages. Voyez les rapports de M. Jules FELLER, pp. 5, 81, 314, et *Paginae bibliographicae*, 1927, n° 12, p. 808 (G. BONHOMME). — La SLW possède aussi en manuscrit des recherches toponymiques récentes sur *Andenne* par le D^r MELIN, *Saint-Remy-lez-Chimay* par l'abbé Louis DARDENNE, *Hognoul*, par M. Herbillon.

besoin de dire que ce sont là des travaux sérieux, fondés sur des dépouillements d'archives et des classements de formes exécutés avec le soin minutieux, la méthode, l'exactitude et la dextérité d'un spécialiste expérimenté ⁽¹⁾, qui a su éclairer ses relevés de cartes exactes et de bonnes notices historiques et descriptives. Groupés en glossaires alphabétiques, ces relevés sont des sources précieuses pour les recherches d'histoire locale et de dialectologie wallonne. Ajoutons que, dans ses interprétations étymologiques, le romaniste auteur de ces glossaires s'est montré d'une sobriété et d'une prudence qui sont tout à sa louange.

Terminons par quelques hypothèses étymologiques de toponymistes amateurs.

Que *L'idée d' « Honneur »* soit représentée *en toponymie*, les nombreux composés germaniques cités par M. Alph. de Marneffe en font foi ⁽²⁾. Mais, quand il s'avise de traduire *en l'onour, à Fumal*, relevé dans un texte de 1358 environ, par « lieu où l'on honore » et qu'il écrit là-dessus des phrases si émouvantes, il en est pour sa fantaisie et sa rhétorique, car il s'agit d'un simple *ôneû*, lieu planté d'aulnes ou aulnaie !

Que signifie le nom de *Herstal*, en wallon *Hèsta*, berceau des Carolingiens ? Fisen et Foulon avaient conjecturé *écuries du Seigneur*, Amédée de Ryckel *endroit où résidait le Seigneur*, Nicolas Lequarré *emplacement de l'armée, campement*, Ferdinand Henaux *trône du roi*, le chanoine Daris *cour de justice du Seigneur* : ne serait-ce pas plutôt *écurie de l'armée* dans un sens étendu, du germ. *hari* (armée) et *stall* (étable) ? Telle est l'hypothèse

(1) M. RENARD est docteur en philologie romane et membre correspondant de la Commission de toponymie et de dialectologie.

(2) *Vieux-Liège*, t. XIV, col. 113-5. Voy. aussi col. 139 (E. PONCELET).

nouvelle de M. André Collart-Sacré, président du Cercle « Vieux-Herstal », dans sa grande et luxueuse étude sur *La libre Seigneurie de Herstal, son histoire, ses monuments, ses rues et ses lieux-dits* (1). — On voit qu'il n'a pas négligé la toponymie de sa vieille commune. Il y consacre déjà à peu près entièrement les dix pages de son Introduction : origines successives des noms de lieux, causes de leurs altérations. De ces causes, il en donne sept, très sagement exposées, d'où il résulte qu'une mauvaise prononciation a souvent entraîné des altérations d'orthographe et d'étymologie, et inversement. Dès lors on pourrait conclure qu'une orthographe à l'abri d'équivoques empêcherait bien des malentendus. Tel n'est pas l'avis de M. Collart, victime du préjugé scolaire et maintenant séculaire qui identifie la langue avec l'orthographe : dans son respect pour les savantes et compliquées chinoïseries de notre écriture, il accuse avec amertume le système graphique de la Société de Littérature wallonne de *massacrer* et d'*anéantir sciemment, méthodiquement, les vieilles et savoureuses appellations* ! Savoureuses ou non, les *appellations* ne sont pas des *écritures*, mais des *prononciations*. Il ne faut pas confondre un miroir déformant avec l'objet qui s'y reflète. Vous connaissez l'objet, assurez-vous dans votre égoïsme naïf ! Mais les autres, ceux qui sont d'ailleurs ? Un Herstalien peut très bien savoir que son *Tiè l'Èvêque* est un *tièr* ou éminence ; mais l'étranger, pour qui le cadastre le dénomme et l'écrit *Le Chat l'Èvêque* ? Vouloir combiner l'étymologie et la prononciation dans une seule et même orthographe est pure utopie. Il faut remiser dans les musées, avec les

(1) Liège, Georges Thone, 1927. Grand in-4° raisin sur deux colonnes ; 160 pages du t. I ont paru à ce jour, soit 10 fascicules mensuels de 16 pages, avec de nombreuses illustrations. Un glossaire explicatif des termes anciens ou vieillis terminera le volume. Voy. un c.-r. du 1^{er} fascicule dans la *Défense wallonne* du 19 juin 1927.

vieilles pierres et les vieux chapeaux, les vieilles défroques orthographiques. Les gens sans pédantisme ou sans inopportune sentimentalité seront enchantés d'apprendre qu'on peut dire aujourd'hui *Hèsta* sans savoir qu'en 778 on l'écrivait *Aristellium*. Il n'empêche d'ailleurs que le toponymiste, le lexicologue, le folkloriste wallon trouvera à glaner ou tout au moins à se remémorer dans les divers exposés et les nombreuses citations qui remplissent les 160 premières pages de la *Seigneurie de Herstal*.

Le danger de l'amateurisme ou, ce qui revient au même, la nécessité d'une solide éducation philologique, qu'il s'agisse de lexicologie ou de toponymie, apparaît avec une évidence particulièrement frappante dans les *Croquis onomastiques* de M. l'abbé J. Ceyssens, réunion de trois articles intitulés *Parvis et Paradis*, *Mouhin = Muysen*, *Waleran = Otto (une gageure)* (1).

Comment le mot *paradis* a-t-il pris dans la toponymie le sens de « cimetièrre » ? L'auteur cite et interprète quelques exemples qui pourraient aider à expliquer le phénomène. Il y dépense beaucoup d'imagination et de subtilité ! Ne va-t-il pas jusqu'à prétendre que, dans le chant liturgique qui termine l'absoute pour les défunts, l'*in Paradisum (deducant te Angeli...)* aurait reçu, dans l'esprit populaire, par confusion entre le séjour de l'âme, le paradis, et celui du corps, le champ des morts, le sens de *au cimetièrre* ? De là, ajoute le trop ingénieux interprète, pourrait venir que le langage du peuple aurait abandonné *paradis* au sens de « cimetièrre bénit » et l'aurait réservé aux lieux d'enterrement non bénits !

(1) Extraits de la *Chronique archéologique du pays de Liège*, numéros de décembre 1926 et janvier 1927, et un article inédit. Liège, Vaillant-Carmanne, 1927, 14 pages in-8°.

La vraie explication semble être beaucoup moins compliquée. Il faut d'abord que l'auteur renonce à cette hérésie lexicologique (qu'il reproduira tantôt à propos de *Waleran-Otto*) qu'au moyen âge *parvis* et *paradis* aient pu désigner simultanément certaines « parties voisines de l'église », ce qui impliquerait que deux formes romanes issues d'un seul et même type latin auraient vécu côte à côte, avec la même signification, dans l'usage commun. Il suffisait d'ouvrir le *Dictionnaire général* pour constater que, dès les plus anciens textes, *paradis* et *parvis* ont chacun leur valeur propre d'aujourd'hui. Il ne faut rien savoir de l'origine des *doublés* pour ignorer le rôle du latin ecclésiastique dans le maintien de la forme savante *paradis* et dans son passage au sens de « cimetière ». On comprend sans peine que *paradisus* ait désigné d'abord un lieu particulier, c.-à-d. bénit, de sépulture pour Chrétiens, puis qu'il ait adopté la valeur générale de « cimetière », même (quand, par exemple, une épidémie empêchait d'aller inhumer autour de l'église trop éloignée) pour les terrains non bénits et jusqu'aux cimetières de chevaux.

Quant au *paradis des chevaux*, l'auteur en donne jusqu'à trois définitions : cimetière pour chevaux, montée abrupte, repos après la montée.

La deuxième, si elle existe réellement, est évidemment une antiphrase, confirmée par la locution proverbiale : *Paris est le paradis des femmes et l'enfer des chevaux*. La troisième sort tout naturellement de la précédente : un *repos* après une *montée abrupte* éveille l'image du *paradis*, lieu de repos suprême après les épreuves de la vie terrestre. Quant à la première définition, si l'on ne se contente pas de l'équivalence *paradis* = *cimetière*, on y pourrait aussi voir une intention d'ironie : comme le paradis des élus de Dieu, le lieu d'enfouissement des chevaux (les bêtes

de boucherie comestibles en avaient un autre ! ; les animaux de basse-cour aussi, ou, du moins, n'étaient pas encombrants après leur décès) était une sorte de paradis, un lieu de repos, pour le noble animal qui, en ces temps d'ornières profondes et de routes encore moins soignées que les nôtres, avait dû trimer si dur. Il n'y aurait donc là qu'une banale métaphore ! Inutile, en tout cas, de recourir à l'explication laborieuse qu'imagine l'auteur : « Le cheval, animal de luxe et de dimension, qui avait eu son écurie particulière, qui n'était pas encore devenu bête de boucherie, ne pouvait décemment être enfoui comme un méprisable habitant de la basse-cour : on lui choisit donc, comme aux humains, un lieu de sépulture spécial, un paradis ».

Un important hameau de Waremme s'appelle en wallon *Mouhin* et en flamand *Muysen*, nom assez fréquent dans la toponymie flamande, et dont la forme ancienne serait *moesen* ou *moosen*, terrain boueux. Le *Mouhin* wallon ne serait qu'une adaptation du flamand *Muysen* ⁽¹⁾. On pourrait objecter que celui-ci porte l'accent sur le radical, tandis que c'est la désinence qui est tonique dans la forme wallonne ; mais l'auteur invoque les cas identiques de *Wezeren* = *Wezerin*, *Vorsen* = *Fresin*, et d'ailleurs le phénomène est banal ⁽²⁾. Mais *muysen* est-il, comme le croit l'auteur, *muys-hem* ou lieu où foisonnent les souris ? Il faudrait d'abord prouver que le *-in* de *Mouhin* (on s'étonne que l'abbé Ceyssens n'en rapproche

(1) Pour le changement, d'ailleurs normal, de *s* intervocalique en *h*, l'auteur a tort de citer, à côté d'autres formes exactes, un *laihi* qu'il crée d'après le français « laisser » ; le wallon dit *lèyt*, qui vient d'un autre type latin.

(2) Le *-ken* flamand devient en français *-kin*, *-quin*, avec changement d'accentuation : *Claskin*, *Florkin*, *Gilkin*, *mannequin*, *villebrequin*, etc. Cf. *Voeren* : Fouron, *Bavinchem* : Bauvechain, *Dalhem* : Dolhain, *Hultheim* : Houtain.

pas *Mauhin* ou *Mawhin*, tout proche de son ancienne cure) ne provient pas, comme d'habitude, de la finale *-inium*, comme *Cowin* : *Cubinium*, *Jandrain* : *Gundrinium*, *Quiévrain* : *Caprinum*, *Thuin* : *Tudinium*, *Mouchin* : *Muscinium*.

Dans un troisième « croquis », qu'il sous-intitule prudemment *une gageure*, l'auteur prétend établir une corrélation entre les deux noms propres *Waleran* et *Otto*, sous lesquels était désigné un même duc de Limbourg dans les premières années de l'existence indépendante du duché.

Le chanoine Ernst y avait sagement vu un des nombreux exemples de deux noms différents portés en même temps par un seul personnage.

L'abbé Ceyssens prétend n'y voir qu'un seul et même nom : *Otto* ne serait qu'une transformation régulière de *Waleran* ! Mais, en admettant même sa démonstration phonétique (*Waldram* = *Walto* = *Otto*, Othon), il resterait cette invraisemblance historique et philologique qu'une forme ancienne se serait maintenue dans l'usage à côté de la forme nouvelle qui en est issue par une évolution phonétique spontanée.
